



Traduction (en français) :
"Si on vous lave le dos, il vous faut
tout au moins vous laver le ventre."

Jumelage / Coopération Mont Saint Aignan / Rouko



Proverbe (en mooré) :
"Eb saan sindgf pooré, bif sindgf taaré."

Newsletter Rouko n°15



Envol vers le Burkina Faso



Vous l'avez compris, nos actions se conçoivent et se construisent à partir de nos séjours à Rouko.

La maison Associative que nous avons construite est opérationnelle, tant au travers du bon fonctionnement de la bibliothèque ouverte depuis novembre 2013, qu'au travers de l'hébergement (8 couchages organisés en 2 chambres de 2 couchages, et une chambre dortoir de 4 couchages).

Nous souhaitons organiser des séjours, au moins à raison de 3 fois l'an ainsi, 2 sont en programmation pour les mois à venir ; chaque fois, nous avons encore la possibilité d'emmener, d'accompagner, d'une certaine façon d'initier à la découverte des us et coutumes de l'Afrique, au maximum 4 personnes.

Si vous êtes intéressés, nous accepterons bien volontiers de partager ce séjour avec vous.



Les prochaines missions pour une dizaine de jours projetées sont les suivantes :

→ **Départ vers le 08 ou 10 Novembre**

Vous pouvez contacter :

Rémy Langlois 06.13.24.96.67
langlois2001@wanadoo.fr

→ **Départ mi-janvier 2015**

Vous pouvez contacter :

Patrice Maillot 06.38.51.94.52
Patrice.maillot2@orange.fr

Que faire sur place, à Rouko ?

- Rencontrer les villageois
- Vivre les marchés locaux
- Participer aux activités de tenue de la bibliothèque
- Contribuer si vous en avez envie à des moments d'animation avec des enfants et/ou des jeunes.
- Vivre au rythme de l'Afrique ...
- S'investir dans des projets qui pourraient vous mobiliser et apporter un « plus » aux villageois.



Quel coût ?

Financièrement un tel voyage et séjour, coûte (billet d'avion, hébergement à Ouaga, voiture, ...) **900 € à 1.200 € par personne.**

Notre association, délivre une attestation équivalente à cette dépense, abandon de frais de mission assimilé à un don, entraînant une réduction d'impôts égale à 66% des sommes dépensées (hors dépenses personnelles), réduction retenue dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable.

Si vous êtes intéressés, vous serez les bienvenus !

N'hésitez pas à contacter l'un des membres dont les coordonnées sont ci-dessus.

A votre écoute, et dans l'attente de vous compter parmi nous.

Bien amicalement à vous.

A Bientôt !